

Premier bilan du 100 % santé en audiologie : un succès incontestable pour l'accès aux soins des français

Les récentes données de l'assurance maladie dévoilent une augmentation historique du nombre de bénéficiaires d'aides auditives : entre le premier semestre de 2019 et celui de 2021, le nombre de personnes équipées a augmenté de près de 68 %.

Ce succès incontestable montre qu'il existait de forts besoins non satisfaits en raison d'un renoncement aux soins. En 2018, le taux d'équipement était en France de 41 % des 6 millions de malentendants¹. Si l'augmentation constatée perdure, notre pays connaîtra sous peu le meilleur taux d'équipement au monde². Pour éviter les effets d'aubaine, une évolution du cadre réglementaire apparaît indispensable pour encadrer les pratiques professionnelles dans le cadre du 100 % santé. Ces règles auraient notamment vocation à prévoir des modalités précises d'information du public ainsi qu'à encadrer la démarche commerciale et la publicité.

	1er semestre 2019	1er semestre 2020	1er semestre 2021	Augmentation 2021 / 2019
Nombre de bénéficiaires				
nombre de bénéficiaires du panier 100% santé	29 575	24 600	149 500	405,49%
nombre de bénéficiaires total (classe I + classe II)	228 800	181 700	383 700	67,70%
Nombre d'aides auditives				
nombre d'aides auditives du panier 100% santé	52 500	45 400	288 500	449,52%
nombre d'aides auditives total (classe I + classe II)	417 200	335 600	736 100	76,44%
Taux d'aides auditives du panier 100% santé	13%	14%	39%	

Evolution 2019-2021 du nombre de bénéficiaires et d'aides auditives délivrées
(source : Assurance maladie)

Les récentes données de l'assurance maladie dévoilent une augmentation historique du nombre de bénéficiaires d'aides auditives depuis le 1^{er} janvier 2021, date de la pleine entrée en application du 100% santé en audiologie. Entre le premier semestre de 2019 et celui de 2021³, le nombre de personnes équipées est passé de 228 800 à 383 700 : soit un gain de 154 900 personnes, une augmentation de près de 68 %. Si la tendance se poursuit, plus de 300 000 français accéderont à un équipement auditif grâce à cette réforme sur l'année 2021.

Alors que les pouvoirs publics attendaient un taux d'aides auditives complètement remboursées du panier 100 % santé d'au moins 20 %, celui-ci est de 39 % au premier semestre 2021.

La dynamique des remboursements des financeurs publics et complémentaires reflète le mouvement en cours en audiologie. Entre le premier semestre de 2019 et celui de 2021, les données de l'assurance maladie⁴ affichent une évolution des dépenses de 80,787 M€ à 194,118 M€, alors que les complémentaires ont vu leurs remboursements augmenter de 278 M€⁵ sur la période.

Ce succès incontestable montre, après six mois, qu'il existait de forts besoins non satisfaits en raison d'un renoncement aux soins pour des raisons financières. La solvabilisation de cette demande témoigne ainsi de l'opportunité de la réforme du 100 % santé que le Syndicat des audioprothésistes (SDA) soutient pleinement. Les bénéfices démontrés à investir dans les soins auditifs augurent de répercussions favorables de la réforme sur de nombreuses politiques publiques : prévention de la perte d'autonomie, espérance de vie en bonne santé, virage de la prévention, santé au travail et insertion professionnelle, isolement des personnes âgées...

¹ EuroTrak France 2018, page 14 : <https://www.ehima.com/surveys/>

² Jusqu'à présent constaté au Danemark : 53 % de taux d'équipement mesuré en 2016. Cf. EuroTrak Denmark 2016.

³ Le 1^{er} semestre 2020 n'est pas significatif du fait des perturbations de l'activité au liées à la pandémie.

⁴ Assurance maladie, Dépenses en date de remboursement : <https://assurance-maladie.ameli.fr/etudes-et-donnees/depenses-date-remboursement-2021>

⁵ Dépêche AFP, Covid-19 : le rattrapage des soins coûte cher aux complémentaires santé, 7 septembre 2021.

Pour autant, un tel succès ne doit pas occulter le risque de stratégies opportunistes. Celles-ci peuvent consister à profiter d'un dispositif de financement pour compenser les efforts sur les marges des professionnels par une dégradation de la qualité des prestations aux patients et par une augmentation artificielle de la dispensation. L'effet de dérives promotionnelles incompatibles avec l'approche de santé publique⁶ pourrait ainsi conduire à gonfler artificiellement les volumes d'appareillage au détriment des publics qui en auraient véritablement besoin.

Pour éviter ces effets d'aubaine, une évolution du cadre réglementaire apparaît indispensable pour encadrer les pratiques professionnelles dans le cadre du 100 % santé. Ce d'autant que, face aux difficultés d'accès aux médecins prescripteurs, les audioprothésistes ont vocation à être davantage sollicités dans l'accompagnement du parcours de soin. Le moment est donc venu de pourvoir la profession d'audioprothésiste, en tant que profession de santé, de règles professionnelles, comme le prévoit expressément le code de la santé publique. Ces règles auraient notamment vocation à prévoir des modalités précises d'information du public ainsi qu'à encadrer la démarche commerciale et la publicité.

Le SDA a d'ailleurs élaboré un projet en ce sens avec l'assistance du Professeur Didier Truchet, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas, et l'a soumis aux pouvoirs publics. Ce projet a été entrepris dans un équilibre entre les exigences de concurrence et celles de santé, en s'inspirant des meilleures pratiques des autres professions de santé. Le SDA appelle à ce qu'il soit largement pris en compte par les autorités et se tient à leur disposition pour contribuer à cette évolution indispensable.

À propos du SDA

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA ex-UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 4 400 audioprothésistes de France. Il siège à [l'Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#), [l'Union Nationale des Professions Libérales \(UNAPL\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie.

Le SDA est présent au niveau européen au sein de [l'Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#) et est membre du [World Hearing Forum](#) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Centrales et enseignes partenaires du SDA : Audiam-Benoit Audition, Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Delphis, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Pour toute information complémentaire : unsaf.org - twitter.com/syndicat_audio - linkedin.com/company/syndicat-audioptesistes/

Contact Presse

Luis Godinho – 06 88 88 07 83 - contact@unsaf.org

Nicolas Merlet - 06 25 79 64 79 - nicolasmerlet@ortus-sante.fr

⁶ Communiqué SDA, *Carton rouge : des smartphones aux frais de la Sécurité sociale et des mutuelles*, 2 juillet 2019 : https://www.sdaudio.org/doc/CP_Unsaf-Smartphones_-_02_07_2019.pdf